



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Accès aux lieux de travail durant les jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Question écrite n° 14156

Texte de la question

Mme Virginie Lanlo attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la gestion du personnel des aéroports et de leurs déplacements en vue des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Des administrés de la circonscription de Mme la députée, travaillant au sein de ces structures, l'ont en effet sollicitée à propos du manque de personnel et de l'impact que les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 auront sur la vie quotidienne des employés des aéroports. Comme M. le ministre le sait, 16 millions de touristes sont attendus en Île-de-France pour cette occasion. Nombre d'entre eux vont arriver en France par avion à cette période, très probablement grâce aux aéroports situés dans la région capitale. Afin de leur assurer un accueil de qualité, il est nécessaire que les personnels de ces aéroports soient en nombre suffisant et surtout qu'ils puissent se rendre sans encombre dans ces structures, sur leurs lieux de travail. Or il manque aujourd'hui un grand nombre d'employés dans les aéroports de Paris et il semble, à ce jour, compliqué d'assurer un transport optimal pour eux, comme pour les touristes du reste. Les millions de personnes supplémentaires qui se serviront des infrastructures de transports en commun, durant l'été 2024, comme le métro parisien, le réseau de bus ou de tramway, ainsi que les axes routiers et autoroutiers, vont effectivement amener à un flux important de voyageurs en continu sur le territoire francilien, dont l'impact sera nécessairement majeur. Sachant qu'aujourd'hui il est d'ores et déjà difficile d'atteindre certains lieux d'Île-de-France avec ces types de transports, les habitants s'inquiètent légitimement de l'impact qu'auront les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 sur leur vie quotidienne ainsi que sur leur façon de se déplacer jusqu'à leur travail. Pour les employés des aéroports et des compagnies aériennes, le problème est particulièrement prégnant en ce qu'il peut avoir des répercussions en chaîne sur l'organisation générale des transports des jeux. Non seulement des axes de transports routiers ainsi que des transports en commun encombrés par le flux de voyageurs rendront leur quotidien, ainsi que celui de tous les usagers, plus difficile, mais ils risquent, en plus, de renvoyer une image malheureusement plutôt négative de la France, singulièrement si des personnels se trouvent retardés ou empêchés d'exercer le rôle essentiel qu'ils auront à ce moment-là. Ainsi, elle souhaiterait savoir si des mesures sont prévues pour améliorer la situation relative aux transports et notamment à l'accès aux aéroports, spécifiquement pour les personnels des aéroports au vu de l'impact que leur retard ou, pire, leur absence pourrait avoir sur l'organisation des jeux.

Texte de la réponse

Plus de 10 millions de spectateurs sont attendus pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024), avec de forts enjeux à la clé : transporter jusqu'à 500 000 spectateurs par jour pendant les jeux Olympiques, 300 000 pendant les jeux Paralympiques, et 200 000 accrédités sur l'ensemble de la période tout en limitant l'impact des jeux sur les activités quotidiennes et démontrer notre savoir-faire en matière d'accueil et de gestion des grands événements. Le plan de transport des spectateurs des JOP 2024 s'appuie sur une offre de transports en commun renforcée et sur l'encouragement à la marche et au vélo afin de favoriser une desserte décarbonée pour l'ensemble des spectateurs. Afin d'assurer les déplacements des spectateurs en plus de la demande classique, l'offre de transport en commun sera augmentée de 15 % en moyenne par rapport à un été

classique et jusqu'à 60 % sur certaines lignes à certains horaires. Néanmoins des contraintes capacitaires demeurent à certains moments et à certains endroits. La circulation routière pendant les JOP 2024 sera quant à elle restreinte avec la mise en place d'un réseau de 185 kilomètres de voies réservées olympiques et paralympiques, dédié notamment aux accrédités, et de périmètres de sécurité aux abords des sites. Le gouvernement est conscient du fait que la bonne continuité des activités aéroportuaires est une des conditions de la bonne réussite des JOP 2024. Les aéroports parisiens ont en effet un caractère stratégique identifié, particulièrement en période d'accueil massif de spectateurs et d'accrédités. Les spécificités de leur personnel sont réelles : sur les 90 000 salariés de la plateforme aéroportuaire de Charles de Gaulle et les 30 000 salariés sur Orly, 80 % se déplacent en véhicule personnel, contre 41 % en moyenne régionale, ceci tenant principalement au fait que les acteurs aéroportuaires travaillent massivement (60 % environ) en horaires décalés. La démarche territoriale aéroports s'appuie sur plusieurs groupes de travail. Tous les acteurs des plateformes aéroportuaires y sont associés. Le travail vise à identifier de façon collaborative des solutions concrètes pour répondre aux enjeux locaux de déplacement des salariés et de marchandises et à proposer des conseils adaptés à leurs besoins spécifiques (itinéraires, circulation sur la plateforme aéroportuaire même et dernier kilomètre en collaboration étroite avec Paris aéroports). Ce travail est également mené pour l'aéroport du Bourget. Des points de suivi réguliers permettront de vérifier la bonne mise en œuvre du plan d'action qui est en train d'être élaboré par Aéroports de Paris. Suivant la plateforme aéroportuaire concernée et les catégories de personnel, les enjeux et donc les solutions envisageables sont différents. Pour Orly, le site étant relativement éloigné des sites de compétition et les salariés venant à 60% de l'Essonne et du Val de Marne, les risques de congestion apparaissent plus limités. Pour l'aéroport de Charles de Gaulle ou Le Bourget, les conditions de déplacements seront plus difficiles du fait du nombre de sites olympiques sur la zone, de la concomitance des épreuves et de la présence du Village Média et International Broadcaster au Bourget. Compte tenu des bassins de résidence des salariés de la plateforme, la difficulté principale se concentrera sur les derniers kilomètres (notamment sur l'A1 et l'A104, et la fluidité même de la plateforme). Les actions identifiées dans les groupes de travail (utilisation des transports en commun, covoiturage, identification de parkings relais etc.) seront mises en place et des conseils seront ensuite relayés par la communauté aéroportuaire auprès de leurs salariés, fournisseurs et clients pour que chacun sache où trouver les informations pour organiser au mieux ses déplacements, connaisse les actions préconisées et les solutions locales mises en place. Certains personnels administratifs pourront mettre en œuvre du télétravail lorsqu'ils sont éligibles, d'autres ajuster leurs horaires ou modifier leurs itinéraires, d'autres pratiquer le co-voiturage, la somme de ces actions permettant de diminuer la demande de transports afin de fluidifier les accès à la plateforme au bénéfice de tous les utilisateurs.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Lanlo](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (8^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14156

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 février 2024

Question publiée au JO le : [26 décembre 2023](#), page 11697

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2024](#), page 3490